



DESJEPS Rugby à XV 2021 / 2022

Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive », mention « rugby à XV »

Les dates exactes sont précisées page 3

L'action de formation mène au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive », mention « rugby à XV », communément appelé DESJEPS rugby à XV.

Le DESJEPS rugby à XV est un diplôme d'Etat de niveau II inscrit au RNCP (Code NSF : 335).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectifs :

L'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- préparer un projet stratégique de performance en rugby à XV,
- piloter un système d'entraînement en rugby à XV,
- diriger un projet sportif,
- évaluer un système d'entraînement en rugby à XV,
- organiser des actions de formation de formateurs.

PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Etre âgé de 18 ans
- Etre titulaire du certificat de PSC1 ou d'un titre équivalent
- Etre capable de justifier, d'une expérience d'entraînement durant deux saisons sportives au cours des cinq dernières années, d'une équipe de rugby à XV évoluant à un niveau équivalent au plus haut niveau des championnats de France dans les catégories « jeunes » ou d'une équipe de rugby à XV d'un niveau équivalent à une équipe première des divisions fédérales.
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation, c'est-à-dire, être capable :
 - ✓ d'effectuer une analyse technique d'une séquence de match relative à une compétition de niveau national ou international dans l'activité rugby à XV,
 - ✓ d'en dégager des objectifs prioritaires de travail pour les compétiteurs,
 - ✓ de proposer des situations d'entraînement adaptées à ces objectifs.

Sont dispensés de l'ensemble des exigences préalables les personnes titulaires du :

- BEES 1er degré option « rugby »,
 - DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV »,
 - BPJEPS, spécialité « activités sports collectifs », mention « rugby à XV »,
 - CQP Technicien de Rugby XV
- Attester d'une situation d'alternance pendant la formation, en relation avec le diplôme visé :
 - ✓ être entraîneur d'un collectif professionnel (Top 14 ou Pro D2), être entraîneur en totale responsabilité dans un centre de formation agréé, ou d'un collectif « Espoirs » d'un club professionnel (Top 14 ou Pro D2), ou d'une équipe première de Fédérale 1 ou Elite Féminines.
 - ✓ ou être conseiller technique,
 - ✓ ou tout autre contexte permettant de développer les compétences visées par le diplôme.
 - Satisfaire aux épreuves de sélection

L'obtention du diplôme est également accessible par la VAE.





SELECTION DES CANDIDAT(E)

Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est à compléter en ligne au plus tard le **21 mai 2021** délai de rigueur en [cliquant sur ce lien](#)

Epreuves de sélection

Les candidats, qui remplissent les conditions d'accès à la formation, sont convoqués aux **épreuves de sélection qui se dérouleront au CNR ou à distance le 7- 8 juin 2021**. Les épreuves consistent en :

1. une épreuve écrite d'une durée de 2h relative à une étude d'un cas concret d'entraînement ou de direction sportive .
2. un entretien avec un jury à partir d'un dossier présenté par le candidat comprenant son curriculum vitae, son projet professionnel et personnel, le compte rendu et l'analyse critique de ses expériences (30 minutes : 10 minutes d'exposé + 20 minutes d'échanges avec le jury).

DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

La formation se déroule en alternance entre l'organisme de formation et la ou les structures de mise en situation professionnelle.

La formation dans le cadre de l'Institut National Emploi Formation de la FFR

La durée de la formation hors alternance est de **400 heures**. Elle se décompose en sessions de formation de :

- 10 séminaires en regroupement national à Marcoussis ou en structure de rugby professionnel (en France et/ou à l'étranger),
- Des heures de formation à distance, décentralisées en région et d'accompagnement individuel.

La mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle doit être en relation avec le diplôme visé :

- entraîneur d'un collectif professionnel (Top 14 ou Pro D2),
- entraîneur en totale responsabilité dans un centre de formation agréé, d'un collectif « Espoirs » d'un club professionnel (Top 14 ou Pro D2), ou d'une équipe première de Fédérale 1 ou d'Elite Féminines
- conseiller technique d'Etat ou Fédéral
- tout autre contexte permettant de développer les compétences visées par le diplôme.

LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la Fédération Française de Rugby à Marcoussis (8 séminaires), dans un club professionnel en France et/ou à l'étranger et en en région (défini selon la provenance des entrants en formation)

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Une personne référente pour l'accueil de personne en situation de handicap peut permettre un accompagnement sur les parcours de formation.

Votre contact : aurelie.barazer@ffr.fr 01 69 63 65 58



DATES DE LA FORMATION

La formation est organisée **du 28 juin 2021 au 5 décembre 2022** avec possibilité de certification totale le 5 juillet 2022.

Les épreuves de certification se déroulent le 7-8 juin 2022 avec, si besoin, un rattrapage de certification de septembre à fin novembre 2022. Le positionnement est fixé le 15 et 16 Juin 2021.

Le présentiel se compose de 10 séminaires de 3 jours du 28 juin 2021 au 27 avril 2022.

Session 1 : 28 au 30 juin 2021	Session 6 : 6 au 8 décembre 2021
Session 2 : 30 août au 1er septembre 2021	Session 7 : 10 au 12 janvier 2022
Session 3 : 20 au 22 septembre 2021	Session 8 : 7 au 9 février 2022**
Session 4 : 11 au 13 octobre 2021	Session 9 : 7 au 9 mars 2022
Session 5 : 8 au 10 novembre 2021*	Session 10 : 25 au 27 avril 2022

* Dans un club professionnel

** A l'étranger

Le travail en région (regroupements, accompagnement individuel) et la formation à distance se déroulent du 1^{er} juillet 2021 au 30 novembre 2022.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de la formation, composé de modules, est le suivant :

- analyse du métier : missions, activités, tâches,
- ingénierie des projets d'actions (entraînement et formation),
- optimisation de tous les facteurs de la performance,
- management des équipes de performance.

METHODES PEDAGOGIQUES

Formation hybride associant des méthodes actives au travers de travaux de groupes, classes inversées, mises en situation pratiques, témoignages de professionnels, interventions d'experts, études de cas, analyses de pratiques professionnelles ...

RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Ressources humaines

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du rugby.

Ressources matérielles

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels collectifs sportifs, accès à une plateforme de formation en ligne de manière illimitée et contrôlée.

MODALITES DE CERTIFICATION

Le processus de certification se décompose en deux types d'épreuves :

- UC 1 et UC 2 : épreuve orale sur la base d'un rapport d'expérience retraçant les activités du stagiaire conduites dans sa structure d'alternance,
- UC 3 et UC 4 : évaluation des compétences en situation pratique au sein de la structure d'alternance ou de l'Institut National Emploi Formation de la FFR.

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des sports.

TAUX DE REUSSITE DES SESSIONS PRECEDENTES

Session	Nombre de stagiaires	% d'obtention du diplôme
2016-2017	14	93 %
2017-2018	23	87 %
2018-2019	24	83 % (session de rattrapage en cours)
2019-2020	25	80 % (session de rattrapage en cours)



CANDIDATURES ET ACCES A LA FORMATION POUR 2020-2021

NOMBRE DE DOSSIERS RECUS	NOMBRE DE PERSONNES AUX TESTS DE SELECTION	NOMBRE DE PERSONNES ADMISES EN FORMATION
28	27	22

COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection

41,66 € HT, 50 € TTC

Coûts pédagogiques de la formation

8 000 € HT, 9 600 € TTC.

(Soit 20 € HT l'heure de formation)

La TVA n'est pas appliquée si la formation est facturée à un licencié de la Fédération Française de Rugby, un comité ou club affilié à la Fédération Française de Rugby (en application de l'article 293 B du Code général des impôts). En revanche, la TVA est appliquée si la formation est facturée à un OPCO.

Frais d'hébergement pour la formation complète (en sus)

L'hébergement et la restauration peuvent être assurés sur place en pension complète (tous les repas et les nuitées) ou demi-pension (repas du midi et dîner).

Vous pouvez demander un devis à Sandrine.Poulouin@ffr.fr

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue. Un lien vers le « guide du financement de la formation » est accessible depuis le dossier d'inscription en ligne.

Organisme de formation :

Fédération française de rugby

N° déclaration d'activité : 11 91 06625 91

N° de Siret :

78440581300089

Code CPF 142157

CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter à la Fédération française de rugby :

Fédération Française de Rugby, 3-5 rue Jean de Montaigu, 91463 Marcoussis Cedex

Assistante formation :

Sandrine POULOUIN - Tel. 01 69 63 64 61 - spoulouin@ffr.fr

Responsable pédagogique :

Stéphane CAMBOS - Tel. 06 47 48 68 30 Stephane.Cambos@ffr.fr

[LIEN VERS LE DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE](#)

[GUIDE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION](#)